



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 8 janvier 2018 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que cinq (5) citoyens.

Madame Catherine Cardinal est absente.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

18-01-06 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 3 janvier 2018
4. Rapport des comités
 - 4.1 Service de l'inspection
 - 4.2 Service de sécurité incendie
 - 4.3 Centre d'entraide régional d'Henryville
5. Rapport sur les plaintes
6. Correspondance
7. Période de questions
8. Présentation des comptes
 - 8.1 Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 8.2 Adhésion annuelle à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
 - 8.3 Formation sur les réseaux sociaux
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 ADMINISTRATION
 - 9.1.1 Adoption du Règlement 18-330 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et tarifs pour l'année 2018
 - 9.1.2 Nomination des comités du conseil municipal pour l'année 2018
 - 9.1.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alexandre
 - 9.1.4 Souper de reconnaissance pour les bénévoles 2018
 - 9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 9.2.1 Vérification mécanique des véhicules d'urgence
 - 9.3 LOISIRS ET CULTURE
 - 9.3.1 Embauche d'un préposé au prêt de tubes à la glissade en remplacement de monsieur Samuel Parent
10. Deuxième période de questions
11. Divers
12. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le point "Divers" ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux

18-01-07 Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 tel que rédigé.

18-01-08 **Adoption du procès-verbal du 3 janvier 2018**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 janvier 2018 tel que rédigé.

4. Rapports des comités

Service de l'inspection

Madame Louise Nadeau, inspectrice donne rapport des permis du mois de décembre 2017 totalisant trois (3) permis d'une valeur approximative des constructions de 193 000 \$.

Elle donne également le rapport des permis complet pour l'année 2017 totalisant 172 permis d'une valeur approximative des constructions de 4 590 662 \$.

Finalement, elle mentionne quelques dépenses à venir au cours du mois de janvier 2018.

Service de sécurité incendie

Monsieur Benoît Brodeur donne rapport des sorties du mois de novembre 2017 représentant les sorties suivantes:

- 4 appels incendies
- 3 appels premiers répondants

Il mentionne également qu'ils ont répondu à quatre appels d'entraide pour Saint-Jean-sur-Richelieu avec le camion pompe. La photo du camion est passé dans le Journal Le Canada Français au début du mois de janvier 2018.

18-01-09 **Changement du protocole de communication d'urgence du Service de sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'accepter le changement du protocole de communication du Service de sécurité incendie de Saint-Alexandre, en direct avec CAUCA par réseau Internet, afin de transmettre les informations d'urgence plus rapidement, tout en conservant les répéteurs jusqu'à la fin du contrat.

18-01-10 **Nouveau logo du Service de sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter le nouveau logo du Service de sécurité incendie de Saint-Alexandre.

Centre d'entraide régionale d'Henryville

Monsieur Bernard Rousselle nous fait part du compte rendu du Centre d'entraide pour la distribution des paniers de Noël grâce à la Guignolée. À Saint-Alexandre, seize (16) paniers de Noël ont été distribués dont onze (11) familles et cinq (5) personnes seules et 2 121,55 \$ ont été amassés en argent.

5. Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de décembre 2017 est déposé devant le Conseil ainsi que le rapport annuel des plaintes pour l'année 2017 mentionnant 33 plaintes au total.

6. Correspondance

Dépôt de la liste de correspondance du mois de décembre 2017.

Aucune résolution.

7. Période de questions

Questions adressées à monsieur le maire:

Messieurs Daniel Daneau et Alain Gravel:

- Remercient le conseil pour leur implication dans le projet du marché de Noël qui a eu un franc succès. 29 artisans présentaient leurs produits dont 25 habitent à Saint-Alexandre. Cela a donné une belle visibilité à ces travailleurs autonomes et ils aimeraient renouveler le projet pour les prochaines années. De plus, ils expliquent qu'ils aimeraient également mettre sur pied un espace de ce genre durant la saison estivale.

Monsieur Martin Galipeau:

- Demande à quelle heure les trottoirs sont déneigés le matin.

Monsieur Alain Gravel:

- Demande en quoi consiste les plaintes reçues au cours de l'année 2017.

8. Présentation des comptes

18-01-11 Adoption des comptes et engagements de crédits

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'autoriser les dépenses, 139 \$ à la Commission des transports pour la mise à jour annuelle, 20 431 \$ pour les appareils respiratoires, 1 011 \$ pour le contrat d'entretien d'Excel Climatisation, 977,87 \$ pour la réparation des portes de garages, 12 181 \$ pour l'entretien de la station de pompage et d'accepter le paiement des comptes tels que présentés, les prélèvements automatiques, les chèques salaire, la MRC du Haut-Richelieu, la carte d'affaires Visa Desjardins et Union-Vie Mutuelle, effectués au cours du mois le tout représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	79057 à 79097 pour	56 239,12 \$
Prélèvements automatiques	2884 à 2890 pour	43 040,03 \$
Chèques salaire	6880 à 6904 pour	23 956,95 \$
MRC du Haut-Richelieu	pour	16 097,66 \$
Visa Desjardins	pour	427,79 \$
Union-Vie Mutuelle		3 562,48 \$

18-01-12 Adhésion annuelle à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'autoriser madame Odile Gauvin à devenir membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) et d'effectuer le paiement au montant de 287,44 \$ pour son adhésion annuelle.

18-01-13 Formation sur les médias sociaux

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 373,67 \$ à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) pour une formation sur les médias sociaux pour madame Odile Gauvin, coordonnatrice des loisirs, culture et communications.

9. Affaires nouvelles

ADMINISTRATION

18-01-14 Adoption du Règlement 18-330 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et tarifs pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT QUE qu'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifs ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c.F-2.1 et relatives à la possibilité d'imposer différents taux de taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 988 du code municipal, toutes taxes peuvent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c.F-2.1;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 3 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les règles applicables au nombre de versements de taxes, peuvent être règlementées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu que le conseil municipal décrète, par le présent règlement portant le n° 18-330, ce qui suit, à savoir :

RÈGLEMENT 18-330 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2018

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. ANNÉE FISCAL

Les taux de taxes et des tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2018, soit pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 3. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉ

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, autres qu'une exploitation agricole enregistrée, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,437 \$ du cent dollars d'évaluation.

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables enregistrés comme exploitation agricole de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,34 \$ du cent dollars d'évaluation.

ARTICLE 4. TAXE D'EAU

La taxe d'eau est fixée à 140,00 \$ pour chaque unité de logement qui fait partie du réseau, plus un tarif de 0,45 \$ le mètre cube pour les premiers 300 mètres cube d'eau consommée et un tarif de 1,05 \$ le mètre cube d'eau consommée pour les mètres cubes supplémentaires. La quantité de mètres cubes tarifiée est établie par différence des lectures des compteurs effectuées au mois de novembre 2017 et celle du mois de novembre 2018.

ARTICLE 5. TAXE D'ÉGOUT

La taxe d'égout est fixée à 200 \$ pour chaque unité de logement qui fait partie du réseau.

ARTICLE 6. TAXE SUR LES DÉCHETS

La taxe sur les déchets domestiques et sur les matières recyclables est fixée à 140 \$ pour chaque unité de logement et/ou adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 7. TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Une taxe spéciale pour le service de la dette 2018 pour les emprunts, du rang Sainte-Marie 08-193, du camion citerne 08-189, du Complexe municipal 12-242 et de l'acquisition de terrain pour le Centre de la Petite Enfance 08-192, de 20% de la modification de la station d'épuration 11-228 et de 20 % de la modification de l'usine de traitement de l'eau potable 12-243 est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,0381 \$/100 \$ d'évaluation.

Une compensation pour le remboursement du service de la dette 2018 due par le secteur concerné, pour le règlement 11-228 est imposée telle que : le montant de cette compensation est établi en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80 % de l'emprunt soit 15 421,04 \$ par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Une compensation pour le remboursement du service de la dette 2018 due par le secteur concerné, pour le règlement 12-243 est imposée telle que : le montant de cette compensation est établi en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80 % de l'emprunt soit 13 964,33 \$ par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Une compensation pour le remboursement du service de la dette 2018 due par le secteur concerné, pour le règlement 15-284 est imposée telle que : sur chaque immeuble ayant bénéficié du service de mise aux normes des installations septiques, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et

au remboursement en capital de l'échéance annuelle de l'emprunt soit 32 002,37 \$ en proportion de l'aide financière accordée sur chacun des immeubles bénéficiaires.

ARTICLE 8. TAUX POUR LES DÉPENSES DE LA STATION DE POMPAGE DU COURS D'EAU CHARTIER, BRANCHE 5

La taxe spéciale pour le remboursement des dépenses encourues pour la station de pompage du cours d'eau Chartier branche 5, effectuées en vertu du règlement 95-84 est de 141,60 \$ l'hectare.

ARTICLE 9. LICENCE DE CHIEN

La tarification d'une licence pour un chien est établie à 20 \$ et sera prélevée de tous les propriétaires ayant un ou des chiens en leur possession.

ARTICLE 10. NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

L'imposition des taxes foncières et non foncières est répartie en quatre (4) versements, si plus de 300 \$ et répartie comme suit:

- 30 jours après l'envoi du compte;
- 30 avril 2018;
- 18 juillet 2018;
- 18 septembre 2018.

ARTICLE 11. AJUSTEMENTS DE TAXES

Tout compte d'ajustement de taxes est payable en quatre (4) versements, lorsque celui-ci atteint 300 \$, il est réparti comme suit :

- 30 jours après l'envoi du compte;
- 90 jours après l'envoi du compte;
- 180 jours après l'envoi du compte;
- 240 jours après l'envoi du compte.

ARTICLE 12. PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible. Le taux d'intérêt décrété par la municipalité s'applique sur le versement échu.

ARTICLE 13. TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes est fixé à 8% pour l'année 2018.

ARTICLE 14. CRÉDIT DE TAXES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES ADMISSIBLES

Le crédit de taxes à accorder aux exploitations agricoles enregistrées admissibles pour l'année 2018 sera établi selon les données transmises par le MAPAQ.

AUTRES TARIFICATIONS

ARTICLE 15. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La tarification pour une demande de dérogation mineure est de 300 \$ pour l'année 2018.

ARTICLE 16. DEMANDES DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La tarification pour une demande de modification du règlement de zonage est de 1 200 \$ pour l'année 2018.

ARTICLE 17. TARIFS DE LOCATION DU PAVILLON DES LOISIRS

Les tarifs de location des plateaux du Pavillon des Loisirs s'établissent comme suit, pour l'année 2018 :

	Grande salle	Petite salle
Un résident (lundi au jeudi)	125 \$	40 \$
Un résident (vendredi au dimanche et jours fériés)	150 \$	60 \$
Un non-résident (lundi au jeudi)	175 \$	50 \$
Un non-résident (vendredi au dimanche et jours fériés)	200 \$	80 \$
Réception après-funérailles (résident et ancien résident)	50 \$	

Un dépôt de 50 \$ non remboursable, est demandé lors de la réservation.

ARTICLE 18. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

18-01-15

Nomination des comités du conseil municipal pour l'année 2018

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'approuver la liste des membres des comités du conseil pour l'année 2018 et des représentants du conseil au sein des organismes communautaires qui se lit comme suit :

COMITÉS

Actions bénévoles	Catherine Cardinal Stéphane Vézina
Aménagement Autoroute 35	Yves Barrette Jean-François Berthiaume Stéphane Vézina
Aréna de Bedford	Luc Mercier
Circuit de mobilité active (CMA)	Catherine Cardinal Jean-François Berthiaume
Environnement	Florent Raymond Stéphane Vézina Yves Barrette
Politique familiale	Yves Barrette Stéphane Vézina
Réseau Aqueduc/Égout	Yves Barrette Florent Raymond Bernard Rousselle
Services incendie et Régie intermunicipale	Catherine Cardinal Jean-François Berthiaume
Urbanisme (CCU)	Bernard Rousselle Catherine Cardinal Jean-François Berthiaume
Voirie	Bernard Rousselle Florent Raymond

ORGANISMES

Centre d'entraide régional d'Henryville	Bernard Rousselle
Office municipal d'habitation - Saint-Alexandre	Bernard Rousselle Laurent Patenaude
Office municipal d'habitation - Régional	Réjean Messier

Le maire siège d'office sur tous les comités. Luc Mercier

Avis

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Mercier, maire a présenté le projet de règlement et le dépose au conseil;

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur Bernard Rousselle qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alexandre sera adopté.

18-01-16

Souper de reconnaissance pour les bénévoles 2018

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'organiser une soirée de reconnaissance pour les bénévoles, samedi le 17 mars 2018 et d'y autoriser la dépense prévue au budget au montant de 5 000,00 \$.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-01-17

Vérification mécanique des véhicules d'urgence

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à la vérification mécanique des trois (3) véhicules d'urgence de la municipalité de Saint-Alexandre avant le 28 février 2018.

LOISIRS ET CULTURE

18-01-18

Embauche d'un préposé au prêt de tubes à la glissade en remplacement de monsieur Samuel Parent

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Parent n'a pas donné suite à son embauche comme préposé au prêt de tubes à la glissade;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Odile Gauvin, coordonnatrice des loisirs, d'embaucher monsieur Jérémy Morin comme préposé saisonnier à temps partiel au prêt de tubes à la glissade du 26 décembre 2017 au 11 mars 2018, en fonction des conditions météorologiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de remplacer monsieur Samuel Parent à titre de préposé au prêt de tubes à la glissade pour la saison hivernale 2017-2018 et d'embaucher monsieur Jérémy Morin, selon la politique de salaire en vigueur.

10. **Deuxième période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

11. **Divers**

Aucune résolution.

18-01-19 12. **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 22.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière